



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 février 2021, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

46, 8^e Avenue Ouest
Lots 4 729 626, 5 003 884, 5 003 885
Cadastre du Québec
Propriétaire : Monsieur Grégory Richer

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage et espaces de rangement locataires) avec une hauteur des murs à 3,66 m (12') au lieu de 2,8 m (9'2") et avec une hauteur totale maximale de 6,10 m (20') au lieu de 4,3 m (14'1").

La hauteur totale réelle sera déterminée par la pente des fermes de toit (pente acceptable, pas trop plate).

Le projet sera effectué en 2 phases afin de rendre conforme la superficie totale des bâtiments secondaires détachés autorisés au règlement de zonage.

Phase 1 : Construction du garage incluant des espaces d'entreposage pour les locataires.

Phase 2 : Démolition de la remise existante (remises actuelles des locataires).

Le tout tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 février 2022 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 16 décembre 2021


Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0

Téléphone : 819 782-4604

Télocopieur : 819 782-4283

Courriel : macamic@mrcao.qc.ca